

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019

Délibération
n° 2019.12.361

**Rapport annuel des
administrateurs
représentant
GrandAngouleme au
conseil
d'administration de la
SEMEA - Exercice
2018**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à André LANDREAU, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLOUX, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Christophe RAMBLIERE, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.361**

EAU

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS REPRESENTANT GRANDANGOULEME AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMEA - EXERCICE 2018**

Le rapport annexé à la présente délibération a été rédigé en application de l'article L.1524-5 du Code Général des collectivités territoriales par les administrateurs représentant la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême au conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) SEMEA.

Une synthèse de ces données est présentée ci-après.

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 28 novembre 2019,

Je vous propose :

ADOpte le rapport annuel 2018 des administrateurs représentant GrandAngoulême au conseil d'administration de la Société publique locale SEMEA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

20 décembre 2019

Affiché le :

20 décembre 2019

SYNTHESE

BILAN SOCIAL

Le nombre de salariés au 31 décembre 2018 est de 59 dont 8 cadres, 7 agents de maîtrise et 44 ouvriers ou employés.

La masse salariale de l'exercice est de 1 964 180 euros en salaires et 817 900 euros de charges sociales, soit une augmentation de 6,4 % en 2018.

GOUVERNANCE

Un **administrateur représentant le Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable (SIAEP) Nord-Ouest Charente** a été désigné, ainsi qu'un **administrateur censeur** représentant les usagers. De plus, l'action précédemment détenue par le SIAEP de La Boème a été transférée à GrandAngoulême.

BILAN FINANCIER

L'exercice 2018 enregistre **une perte de 119 k€**, en baisse par rapport à l'exercice 2017 au cours duquel le résultat était positif à hauteur de 85 K€.

Cette évolution du résultat global s'explique de la façon suivante :

- une **progression de 3,92 % du chiffre d'affaires en 2018 à 8,173 K€** (7,865 K€ en 2017), qui s'explique par :
 - o la gestion sur une année complète contre 9 mois en 2017,
 - o la prise en gestion de deux nouvelles communes (Sireuil et Trois Palis),
 - o l'évolution tarifaire liée à la prise en compte des amortissements des travaux concessifs,
- **une baisse du résultat d'exploitation à -111 K€** (-69 K€ en 2017), un contexte de stabilité des consommations d'eau, et une forte activité de renouvellement toujours liée aux travaux du BHNS,
- une forte baisse du **résultat financier** à -64 K€ (contre +136 K€ en 2017),
- un **résultat** exceptionnel de +56 K€ (contre 17 K€ en 2017).

Ainsi, les **fonds propres** diminuent à 6,431 K€ (6,549 K€ en 2017). Ils couvrent le financement des **immobilisations** de l'entreprise (1,847 K€ en valeur nette 2018 contre 1,629 K€ en 2017).

Le **fonds de roulement** (excédent des ressources sur le besoin de financement des immobilisations nettes) s'établit de ce fait au niveau de **5,030 K€**.

Le **besoin en fonds de roulement** exprime le solde des besoins de financement liés à l'exploitation (essentiellement les dettes clients et le stock) rapporté aux ressources d'exploitation (constituées pour l'essentiel par les redevances et taxes perçues par l'entreprise pour comptes de tiers) et qui constituent de fait une avance de trésorerie à court terme pour l'entreprise ; il est **excédentaire pour un montant de 2,667 K€**.

La **trésorerie** (fonds de roulement + besoin en fonds de roulement) s'établit au 31 décembre 2018 à un montant de **7,698 K€**.



RAPPORT ANNUEL
des administrateurs représentant GrandAngoulême
au conseil d'administration de la SEMEA
exercice 2018

Le présent rapport a été rédigé en application de l'article 1524-5 du Code des collectivités territoriales par les administrateurs représentant la Communauté d'agglomération GrandAngoulême au conseil d'administration de la Société Publique Locale SEMEA, RCS n° 338 489 362 Angoulême.

Il concerne l'activité de la SEMEA pour l'exercice 2018.

1 – Informations et faits marquants de l'exercice 2018

L'exercice 2018 enregistre une perte de 119 k€, en baisse par rapport à l'exercice 2017 au cours duquel le résultat était positif à hauteur de 85 K€.

Cette évolution du résultat global s'explique de la façon suivante :

- **Une baisse du résultat d'exploitation à -111 K€** (-69 K€ en 2017) accompagnée d'une **progression de 3,92 % du chiffre d'affaires en 2018 à 8.173 K€** (7.865 K€ en 2017).

Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par :

- o la gestion sur une année complète du nouveau contrat de concession passé avec GrandAngoulême avec un périmètre et des missions accrues (contre 9 mois en 2017, le chiffre d'affaire du premier trimestre 2017 étant encore sur les bases du précédent contrat),
- o la prise en gestion de deux nouvelles communes (Sireuil et Trois Palis)
- o L'évolution tarifaire liée à la prise en compte des amortissements des travaux concessifs

La baisse du résultat d'exploitation est à considérer sur ce nouveau périmètre de gestion, dans un contexte de stabilité des consommations d'eau, et d'une forte activité de renouvellement toujours liée aux travaux du projet BHNS de GrandAngoulême.

- Une forte baisse du **résultat financier** à -64 K€ (contre +136 K€ en 2017) due à une très mauvaise conjoncture des marchés financiers sur la seconde moitié de l'année 2018, et malgré les rendements intéressants de nos placements effectués sur un terme assez long.
- Un **résultat** exceptionnel de +56 K€ (contre 17 K€ en 2017).

Au-delà du résultat, les faits importants qui ont marqué l'exercice sont les suivants :

- Signature le 26 octobre 2018 d'un **avenant au contrat de concession** pour faire évoluer la prestation d'entretien des appareils de défense contre l'incendie pour les communes de l'agglomération.
- Signature le 28 décembre 2018 d'un **avenant au contrat de concession** pour intégrer au périmètre les communes de **Marsac et Asnières sur Nouère** à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Signature le 28 décembre 2018 d'un **avenant au contrat de concession** pour reporter de deux ans les augmentations tarifaires liées aux amortissements des travaux concessifs compte-tenu du report dans le temps desdits travaux.
- **Désignation d'un administrateur** représentant le SIAEP du Territoire Nord-Ouest Charente, à savoir :
Monsieur Yves BOUCHELOT
- **Désignation d'un administrateur censeur** représentant les usagers, à savoir :
Monsieur Jacques BRIE pour l'association UFC - Que Choisir
- **Transfert à GrandAngoulême de l'action précédemment détenue par le SIAEP de La Boëme.**

2 – Evolution des charges et des produits

2-1 Evolution des charges

Le montant total des charges progresse de 6,0 % à 8.799 K€ (8.301 K€ en 2017) :

- Les **charges d'exploitation** progressent de 5,4 % à 8.636 K€ (8.195 K€ en 2017) :
 - Les **charges de personnel** progressent de 6,4 % sur l'exercice à 2.782 K€ (2.615 K€ en 2017) pour un effectif opérationnel global quasi stable. Cette hausse est due à l'inflation et à diverses primes dont plusieurs départs en retraite.
 - La **redevance d'utilisation accessoire** diminue fortement à 71 K€ (274 K€ en 2017 du fait de l'application du précédent contrat d'affermage pour le premier trimestre),
 - Les **achats** progressent fortement à 3.963 K€ (3.575 K€ en 2017) en raison d'un effort important de renouvellement du patrimoine du service (4.360 K€ contre 4.265 K€ en 2017), avec en sus des obligations de renouvellement supérieures à celles de 2017 où le premier trimestre était sous le régime du précédent contrat d'affermage. Cette hausse est également liée aux travaux concessifs.
- Les **charges financières** sont très élevées, à 107 K€ sur l'exercice (0,5 K€ en 2017).
- Les **charges exceptionnelles** régressent à 56 K€ (107 K€ en 2017), du fait des moindres amortissements informatiques.

2-2 Evolution des produits

Le montant global des produits progresse de 3,5 % à 8.680 K€ (8.386 K€ en 2017) :

- Les **produits d'exploitation** s'établissent à un montant de 8.526 K€ en progression de 4,9 % (8.126 K€ en 2017) ; leur évolution est contrastée suivant la nature du produit concerné, et s'explique encore par le nouveau périmètre de gestion :
 - Les ventes de travaux sont stables à 445 K€ (449 K€ en 2017),
 - Les ventes d'eau progressent de 4,1 % en montant à 5.215 K€ (5.008 K€ en 2017) et en volume de 1,2 % à 6.018.923 m³ (5.948.750 m³ en 2017). Cette progression est due à l'année complète de gestion 2018 sur le nouveau périmètre de concession, et à la prise en gestion des communes de Sireuil et Trois Palis. A périmètre constant on constate une baisse des consommations individuelles,
 - Les ventes d'abonnement progressent de 4 % à 1.711 K€ (1.644 K€ en 2017), pour les mêmes raisons que les ventes d'eau,
 - Les ventes d'eau en gros à d'autres collectivités s'expriment à 53 K€ contre 69 K€ en 2017. Cette baisse s'explique par l'arrêt des ventes sur les territoires de l'ex vallée de l'Echelle et de la commune de Sireuil maintenant gérés par SEMEA,
 - Les ventes de produits accessoires progressent à 417 K€ (384 K€ en 2017). Cette hausse de la facturation de frais de contentieux correspond à des créances difficiles à recouvrer.
- Les **produits financiers** comptabilisent les produits de placement de l'entreprise, qui régressent fortement à 42 K€ (136 K€ en 2017), conséquence de la situation difficile sur les marchés financiers sur le second semestre 2018.
- Les **produits exceptionnels** restent stables à 112 K€ (124 K€ en 2017).

3 – Analyse du résultat

3-1	Résultat global	2016	2017	2018
	Résultat avant impôt	213 K€	84 K€	- 119 K€
	Impôt sur les sociétés	49 K€	-1 K€	0 K€
	Résultat net	164 K€	85 K€	- 119 K€
3-2	Résultat par nature	2016	2017	2018
	Résultat d'exploitation	148 K€	-69 K€	-111 K€
	Résultat financier	69 K€	136 K€	-64 K€
	Résultat exceptionnel	-4 K€	17 K€	56 K€
3-3	Résultat par activité	CA HT	Résultat	
	Gestion déléguée de services d'eau (*)	7895 K€	-207 K€	
	Activité accessoires (**)	266 K€	88 K€	

(*) L'activité de **gestion déléguée de services de distribution d'eau** constitue l'activité principale de l'entreprise et représente 97 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

(**) Les **activités accessoires** de l'entreprise sont constituées pour l'essentiel des activités suivantes :

- la réalisation de travaux pour compte de tiers
- la gestion de compteurs divisionnaires en ensembles immobiliers
- les garanties pertes d'eau et assistance plomberie
- l'entretien des hydrants
- la radiorelevé mensuelle des consommations d'eau.

Elles s'inscrivent en marge de l'activité principale de l'entreprise, en utilisant le savoir-faire de cette activité principale.

Le résultat d'exploitation a régressé à -111 K€ en 2018 (-69 K€ en 2017). Il s'explique par une activité de travaux de renouvellement très importante mais conjoncturelle du fait des travaux préparatoires au BHNS de GrandAngoulême. Le montant de ces travaux allant bien au-delà de l'obligation contractuelle de renouvellement, cela n'implique aucunement un déficit structurel de l'exploitation.

La stratégie de l'entreprise, détentrice d'un contrat de 20 ans et positionnée comme l'outil privilégié de l'agglomération de GrandAngoulême pour la gestion de son service de l'eau, est maintenant d'adapter ses moyens humains et matériels pour remplir efficacement et aux meilleures conditions économiques les missions qui lui sont confiées.

La poursuite des activités accessoires de l'entreprise (comptage, entretien des hydrants, garantie perte d'eau et assistance plomberie, radiorelevé des compteurs, etc.) s'inscrit dans une démarche d'apporter des services client de qualité en marge de la mission principale (clients particuliers et institutionnels).

Le développement de stratégies de recouvrement efficaces reste un enjeu majeur.

4 – Analyse du bilan

La solidité de son bilan constitue un des points forts de l'entreprise.

La perte vient diminuer les **fonds propres** à 6.431 K€ (6.549 K€ en 2017).

Les fonds propres définissent des **ressources** largement suffisantes pour couvrir le financement des **immobilisations** de l'entreprise (1.847 K€ en valeur nette 2018 contre 1.629 K€ en 2017). La hausse des immobilisations s'explique principalement par les travaux concessifs réalisés.

Le **fonds de roulement** (excédent des ressources sur le besoin de financement des immobilisations nettes) s'établit de ce fait au niveau appréciable de 5.030 K€.

Le **besoin en fonds de roulement** exprime le solde des besoins de financement liés à l'exploitation (essentiellement les dettes clients et le stock) rapporté aux ressources d'exploitation (constituées pour l'essentiel par les redevances et taxes perçues par l'entreprise pour comptes de tiers) et qui constituent de fait une avance de trésorerie à court terme pour l'entreprise ; il est excédentaire pour un montant de 2.667 K€.

La **trésorerie** (fonds de roulement + besoin en fonds de roulement) s'établit au 31 décembre 2018 à un montant appréciable de 7.698 K€.

5 – Perspectives pour l'exercice 2018

Un avenant au contrat de concession a intégré deux nouvelles communes à compter du 1^{er} janvier 2019 (Marsac et Asnières sur Nouère).

2019 sera marquée par les éléments suivants :

- Une activité de renouvellement toujours très importante, avec un projet BHNS en phase active,
- Des travaux concessifs pour des montants encore peu élevés (les phases préliminaires perdurent du fait de la longueur des procédures environnementales liées au projet de raccordement de Baillarge),
- La poursuite des investissements sur le siège social et les locaux,
- La poursuite des investissements sur les projets informatiques,
- La mise en œuvre des processus de gestion de masse du recouvrement,
- De nouveaux recrutements liés à des départs en retraite.

On table globalement sur une stabilité du résultat.

BILAN SOCIAL

Le nombre de salariés au 31 décembre 2018 est de 59 dont :

- 8 cadres
- 7 agents de maîtrise
- 44 ouvriers ou employés

La masse salariale de l'exercice est de :

- salaires : 1 964 180 euros
- charges sociales : 817 900 euros

Ainsi que signalé dans l'analyse des comptes, la masse salariale progresse de 6,4 % en 2018.

L'entreprise effectue chaque année un bilan social qui sert de base à la négociation annuelle obligatoire :

Rémunérations brutes totales annuelles SEMEA 2018 (salaires, primes et indemnités diverses)			
1 ^{er} décile	rémunérations les plus élevées	61 884 €	Salaire moyen
2 ^{ème} décile		43 605 €	Salaire moyen
3 ^{ème} décile		35 071 €	Salaire moyen
4 ^{ème} décile		33 334 €	Salaire moyen
5 ^{ème} décile	rémunération médiane	32 055 €	Salaire moyen
6 ^{ème} décile		30 012 €	Salaire moyen
7 ^{ème} décile		28 151 €	Salaire moyen
8 ^{ème} décile		27 283 €	Salaire moyen
9 ^{ème} décile	rémunérations les plus basses	25 245 €	Salaire moyen

Le détail nominatif des rémunérations versées est communiqué chaque année au Président de l'entreprise.

En application de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, il est indiqué que pour l'exercice 2018 il a été versé une rémunération de 6.000 euros brut au Président Directeur Général de la SEMEA.

ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ ENVERS LA SEMEA

A la date du 31 décembre 2018, les engagements de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême dans la SEMEA sont les suivants :

- **Capital social**

La participation de la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême dans le capital social de la SEMEA s'établit à 2.098.750 euros, soit 8.395 actions de 250 euros.

Cette participation représente 99,98 % du capital de l'entreprise.

- **Garanties d'emprunt**

GrandAngoulême n'a garanti aucun emprunt contracté par la SEMEA.

- **Avances**

GrandAngoulême n'a procédé à aucune avance à compte d'associé à la SEMEA.

APPORTS DE LA SEMEA A LA COLLECTIVITÉ

- **Ressources procurées à la collectivité**

Les sommes reversées par la SEMEA à la Communauté d'agglomération GrandAngoulême au titre de l'exercice 2018 ont été les suivantes :

- redevance annuelle prévue par le traité d'affermage d'Angoulême : 71 228 €
- versement de dividendes : 1.998.010 € (versement en 2019)

MANDATS ET FONCTIONS AUTRES EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SEMEA

En application de l'article L 225-37-4, 1° du Code de Commerce, il est indiqué que pour l'exercice 2018 :

Mandataires sociaux au sein de la société « SPL SEMEA »	Mandats sociaux exercés par les mandataires sociaux de la société SPL SEMEA au sein d'autres sociétés
Monsieur Francis LAURENT (Président Directeur Général)	- Un mandat d'administrateur au sein de la « SPL STGA »
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême (Administrateur)	- Un mandat d'administrateur au sein de la « SPL STGA » ; - Un mandat d'administrateur au sein de la « SEM TERRITOIRES CHARENTES » ; - Un mandat d'administrateur au sein de la « SPL GAMA » ; - Un mandat d'administrateur au sein de la « SEM DE LA BRACONNE »
SIAEP Nord-Ouest Charente	Néant

La SEMEA n'a pas conclu de conventions visées à l'article L225-37-4, 2° du Code de Commerce au cours de l'exercice 2018 avec les mandataires sociaux de la SPL SEMEA présents lors de l'exercice 2018.

EXERCICE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

A la date du 31 décembre 2018, le conseil d'administration de la SEMEA était composé de 15 administrateurs ayant droit de vote et d'un administrateur censeur représentant les usagers :

- 14 administrateurs représentant la Communauté d'agglomération Grand Angoulême

Madame Véronique ARLOT
Madame Monique CHIRON
Monsieur Jean Claude COURARI
Madame Catherine DEBOEVERE
Madame Véronique de MAILLARD
Monsieur Jacques DUBREUIL
Monsieur Guy ETIENNE
Monsieur Francis LAURENT
Monsieur Bertrand MAGNANON
Monsieur Jean Luc MARTIAL
Monsieur Pascal MONIER
Madame Catherine PEREZ
Monsieur Yannick PERONNET
Monsieur Alain THOMAS

- 1 administrateur représentant le SIAEP Nord Ouest Charente, à savoir :
Monsieur Yves BOUCHELOT
- 1 administrateur représentant l'association UFC Que Choisir, à savoir :
Monsieur Jacques BRIE

Le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration fixe notamment les modalités du contrôle analogue qui doit être exercé par la collectivité. Ce contrôle passe par la tenue régulière de comités stratégiques de pilotage et comités techniques de contrôle.

Au cours de l'exercice 2018 le conseil d'administration s'est réuni 2 fois :

- **le 31 mai 2018**

Cette réunion a permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	12
Taux de présence (en %)	80 %

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 décembre 2017
- 2 - Rapport d'activité sur l'année 2017
- 3 - Comptes 2017
- 4 - Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour approbation des comptes de l'exercice
- 5 - Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour modification des statuts (siège administrateur La Boëme)
- 6 - Avis du Comité Stratégique de Pilotage du 4 avril 2018
- 7 - Avenant relatif aux prestations incendie
- 8 - Achat de locaux en secteur Ouest de l'agglomération
- 9 - Participation à la consultation « énergie » faite par GrandAngoulême

10 - Contexte budgétaire 2018

11 - Questions diverses

- le 14 décembre 2018

Cette réunion a notamment permis d'enregistrer le taux de présence suivant :

présence des administrateurs	
Nombre d'administrateurs présents	9
Taux de présence (en %)	60 %

(plus un administrateur censeur)

L'ordre du jour a notamment permis de traiter les questions suivantes :

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mai 2018
- 2 - Constat de nomination des représentants du SIAEP Territoire Nord-Ouest Charente
- 3 - Modernisation de l'usine du Pontil et révision du prix de l'eau
- 4 - Voeux de la SEMEA le 14 janvier 2019
- 5 - Point sur les travaux concessifs
- 6 - Réaménagement du siège SEMEA
- 7 - Prise en gestion des communes de Marsac et Asnières-sur-Nouères
- 8 - Prévision Résultat 2018 et Contexte budgétaire 2019
- 9 - Plateforme collaborative « RésEAU SEMEA »
- 10 - Questions diverses

Ces réunions se sont tenues au siège social de la SEMEA, 2 rue Bernard Lelay à Angoulême.

Le Commissaire aux Comptes est systématiquement convoqué à toutes les réunions et a participé à toutes les réunions précitées.

Les débats du conseil ont été menés par Monsieur Francis LAURENT, ès qualité de Président Directeur Général de l'entreprise.

Concernant les comptes annuels, il est d'usage que le conseil audite d'abord le Directeur et les services financiers de la SEMEA pour entendre ensuite le Commissaire aux Comptes.

Concernant les autres questions à l'ordre du jour, le conseil a audité simplement le Président, en procédant le cas échéant à une consultation du Commissaire aux Comptes.

Le secrétariat des séances a été assuré par le Directeur d'établissement.

Les procès-verbaux des réunions ont été transmis à chaque administrateur moins d'un mois après chaque réunion, et n'ont fait l'objet d'aucune remarque ou observation. Ils sont approuvés à l'occasion du prochain conseil.

EXERCICE DU MANDAT DE PRESIDENT

La présidence de l'entreprise est assurée par Monsieur Francis LAURENT, qui assure également la fonction de directeur général.

Il est présent de façon hebdomadaire pour une réunion de suivi avec le directeur d'établissement, et préside le comité de Direction qui se réunit chaque mois et qui associe l'encadrement supérieur de l'entreprise.

Le rôle du comité de direction est d'assurer le pilotage opérationnel de l'entreprise ; il donne lieu à une main courante de réunion.

Monsieur Francis LAURENT est destinataire du contrôle de gestion mensuel qui est commenté en comité de Direction.

Par délégation de pouvoirs en date du 13 mars 2017, Monsieur Francis LAURENT a délégué la Direction opérationnelle de l'entreprise à Monsieur François GILBERT, Directeur de la SEMEA, en excluant de cette délégation les points suivants :

- La signature de tout contrat ou marché induisant un engagement de dépense excédant 100.000 € par an,
- La signature des contrats de délégation de services publics,
- La signature des contrats de prêt ou d'emprunt de l'entreprise,
- La signature ab initio des contrats d'assurance,
- La signature des actes se rapportant à l'achat ou à la vente des biens immobiliers,
- La signature des contrats de partenariat publicitaire, hors insertion publicitaire en journaux municipaux,
- La signature des chèques ou des virements de versement des dividendes,
- La signature des frais de mission et de déplacement du Directeur.

En foi de quoi, les administrateurs représentant la Communauté d'agglomération Grand Angoulême au Conseil d'administration de la SEMEA ont approuvé le présent rapport rédigé en application de l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.